Chauvigny (86) : il refuse une fête chez lui, son fils et deux amis condamnés pour l’avoir passé à tabac ; jusqu’à deux ans ferme

29/10/2026 à 18h50



Le tribunal correctionnel de Poitiers a condamné, lundi 26 octobre, trois hommes de 18, 19 et 24 ans pour l’agression d’un père de famille à Chauvigny. Les faits remontent à la nuit du 27 au 28 août : après une soirée alcoolisée, le groupe voulait poursuivre la fête au domicile de l’un d’eux.

Le père s’y était opposé. Son fils et ses deux amis l’avaient alors roué de coups et avaient saccagé le logement. La victime, âgée et de santé fragile, avait reçu dix jours d’incapacité totale de travail.

Les trois prévenus ont reconnu les faits. Pour violences aggravées et dégradations, les deux plus jeunes ont chacun été condamnés à trente mois de prison, dont quinze avec sursis probatoire. Le fils a écopé de quatre ans de prison, dont deux ferme.

La Nouvelle République, repris par Ouest-France.